Envoyé en préfecture le 15/10/2022

Reçu en préfecture le 15/10/2022

Publié le



ID: 069-216902783-20221013-DEL2022_41-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2022/41

Date d'envoi de la convocation : 7 octobre 2022 Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 octobre 2022, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents:

Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, Mme LAURENT WILCYNSKI, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. MICHAUD, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. HELOIRE, pouvoir à Mme GIRAUD; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY; M. LEGAL, pouvoir à M. ROUVIER; Mme PARENT, pouvoir à Mme MAGAUD; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB; Mme BAILLON, pouvoir à Mme LAURENT; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 20 Représentés : 9

Votants: 29 Absent: 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Dominique SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Renouvellement du bail consenti à TDF pour l'implantation d'un pylône lieu-dit « La Grande Verchère »

Rapporteur: Mme MAGAUD

Par acte notarié signé le 27 septembre 1996, et modifié par un premier avenant du 22 décembre 2000, la commune a consenti à TDF un bail définissant les conditions dans lesquelles cette société est autorisée à implanter un site radioélectrique pour y exercer des activités de communication électroniques, sur un tènement loué, propriété de la commune cadastré AD346 au lieu-dit « La Grande Verchère ».

Par délibération n°2014/64 en date du 18 septembre 2014, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer avec la société TDF un avenant au bail prolongeant sa durée de 20 ans et modifiant ses conditions tarifaires. Les nouvelles conditions tarifaires fixées instituaient une part fixe de 1500€ et une part variable liée au nombre d'opérateurs présents sur le pylône à 1500€ par opérateur.

A la date de la signature de l'avenant, le nombre d'opérateurs présents sur le pylône était de 4 ce qui représentait un loyer annuel de 7500€. Ce nombre est inchangé depuis.

Le bail actuel arrive à échéance le 31 mars 2035.

Délibération n°DEL2022/41

Envoyé en préfecture le 15/10/2022

Reçu en préfecture le 15/10/2022

Publié le



ID: 069-216902783-20221013-DEL2022_41-DE

La société TDF a fait connaître à la commune sa volonté de pérenniser ses installations ainsi que son fort intérêt pour le site de Genay.

Ainsi, elle souhaite pouvoir prolonger son bail pour une durée de 20 ans.

Le projet de bail présenté en annexe prévoit une évolution à la hausse du tarif avec un loyer annuel fixe de 20.000€.

Après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec la société TDF le projet de bail annexé à la présente.

Pour Extrait Conforme, Le Maire, Valérie GIRAUD



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 15 octobre 2022

- publication sur le site internet de la Ville le 15 octobre 2022